

Ensemble contre toutes les discriminations.....

DISCRIMINATIONS DANS LES MÉDIAS ?

ÉTUDE SUR LES REPRÉSENTATIONS VÉHICULÉES
ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION
SUR LES FEMMES, LES PERSONNES HANDICAPÉES
ET LES JEUNES DITS "DE QUARTIER"

Rapport réalisé dans le cadre du projet
EQUAL LUCIDE sur un ensemble
de publications régionales
Octobre 2008



SOMMAIRE

Préambule.....	p 2
1 ^{ÈME} PARTIE : Analyse de contenu : analyse de publications régionales sur le traitement dans les médias de trois publics et de l'information les concernant.	
Introduction.....	p 3
Principaux résultats de l'étude	
1. Les discriminations à l'encontre des femmes.....	p 5
2. Les discriminations à l'encontre des personnes handicapées....	p 6
3. Les discriminations à l'encontre des jeunes dits "de quartier"....	p 7
2 ^{ÈME} PARTIE : Rapport de synthèse des entretiens réalisés : « Les professionnel-les des médias face à la question de la discrimination ».	
Introduction.....	p 8
1. La discrimination, ou la question qui ne se posait pas.....	p 9
2. Une problématique en triptyque, entre contraintes, réalité et déontologie.	p 10
3. Le traitement non discriminant ou prendre position vis-à-vis du réel	p 12
4. En synthèse	p 14

PRÉAMBULE

Le cadre de l'étude et les objectifs.

Le projet LUCIDE vise à produire des données sur les phénomènes discriminatoires, pour permettre de développer une prise de conscience de leur ampleur et de leurs diverses formes, en vue de faire émerger de nouvelles pratiques et procédures non discriminantes.

Dans cette optique, les membres du groupe de travail LUCIDE Communication ont souhaité sensibiliser et mobiliser les professionnel-les des médias et les communicant-es sur le thème des discriminations et les amener à engager une réflexion sur leur rôle et leurs responsabilités dans le traitement de sujets sur les différents publics victimes de discriminations.

Ce document est le rapport final produit à la suite d'une étude menée sur « Les représentations véhiculées et le traitement de l'information sur les femmes, les personnes handicapées et les jeunes dits « de quartier » au sein d'un corpus de publications de Haute-Normandie.

• L'étude des publications : l'analyse de contenu.

La méthode mise en œuvre a été strictement qualitative. Elle a consisté en une analyse sémiologique conduite sur un corpus de publications afin d'analyser la présence, la représentation et le traitement de l'information concernant ces trois publics. Étaient représentées dans ce corpus diverses publications régionales parues entre juin 2007 et juillet 2008.

• Les entretiens après de professionnel-les des médias.

Cette première phase réalisée, l'enjeu était de la mettre en regard avec la pratique des professionnel-les des médias et de la communication institutionnelle. Pour ce faire, 8 entretiens ont été réalisés auprès de professionnel-les de Haute-Normandie participant à la démarche : journalistes, secrétaires de rédaction, rédacteurs et rédactrices. Ces témoignages ont porté sur la manière dont se pose la question de la discrimination dans leur pratique professionnelle, la façon dont ils l'abordent et les difficultés qu'ils rencontrent. Il s'est agi de disposer d'un savoir partagé. La synthèse proposée en dernière partie en retire les grands enseignements ainsi qu'un certain nombre de principes de travail.

Ce rapport, produit par l'Institut Médiascopie présente une synthèse des résultats de l'étude qualitative conduite sur un corpus de publications régionales et la synthèse des entretiens réalisés auprès de professionnel-les des médias et de la communication institutionnelle en Haute Normandie. Ce travail a été réalisé entre juillet et octobre 2008, en lien avec le Club de la Presse de Haute Normandie et l'association Globules l'Écrit-Santé.

1^{ÈRE} PARTIE : ANALYSE DE CONTENU

SYNTHÈSE de l'analyse de publications régionales sur le traitement dans les médias de trois publics : les femmes, les personnes handicapées et les jeunes dits « de quartier » et de l'information les concernant.

INTRODUCTION

La méthode mise en œuvre a été strictement qualitative. Elle a consisté en une analyse sémiologique, conduite sur un corpus de publications parues entre juin 2007 et juillet 2008, afin d'analyser la présence, la représentation et le traitement de l'information concernant ces trois publics.

Nous avons analysé les dimensions suivantes :

- **Le champ sémantique** : les mots utilisés, les tournures de phrase, l'énonciation, ainsi que la rhétorique.
- **Le traitement de l'information** : rubriques dans lesquelles les cas apparaissent ; construction des récits ; choix des personnages, présentation des situations, mise en scène des enjeux ; part de la description, part du jugement de valeur ; style et tonalité ; codes d'écriture médiatique.
- **Les photos** : les sujets, situations, postures, environnements, activités, relation à autrui.

Avertissement

Les éléments discriminatoires repérés ont été rangés en trois catégories :

- **les traitements manifestement discriminants** : ils tendent à construire une image dépréciée des individus concernés.
- **les traitements à tendance discriminante** : ils procèdent par "glissements" dans les représentations, en assignant aux publics concernés une place spécifique dans le monde qui tend à nourrir et à entretenir les discriminations.
- **les traitements à risque** : ils rejouent les stéréotypes sociaux, relais des discriminations qui parcourent l'imaginaire social et entérinent les clichés.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ETUDE

1. LES DISCRIMINATIONS À L'ENCONTRE DES FEMMES

1.1 - Les traitements manifestement discriminants

Trois types de cas sont apparus :

- **L'utilisation de l'image de la femme à des fins d'illustration attractive et de séduction** : il s'agit du recours à des photos de femmes pour illustrer les couvertures et certains articles, associé à une certaine mise en scène (fréquent)
- **La minoration de la place qui leur est accordée en tant qu'acteur légitime de l'espace social** : en proportion, on constate que les portraits et interviews réalisés portent moins souvent sur des femmes que sur des hommes (fréquent)
- **Le recours à la description des attributs physiques** des femmes pour les caractériser (rare).

1.2 - Les traitements à tendance discriminante

On note deux types de traitements à tendance discriminante :

- **Le recours au registre du manque et de la fragilité pour décrire la femme** : il s'agit d'un traitement qui associe à la femme l'idée d'une moindre autonomie, d'un manque de confiance en soi, engendrant une plus grande fragilité professionnelle, sociale, etc. (rare)
- **L'utilisation du registre de la féminité comme symbole** d'une idée, d'un lieu, en forme d'éternels féminins (stéréotypes) (rare).

1.3 - Les traitements à risque

Les traitements à risque passent par l'association de l'image de la femme à certains univers, association qui nourrit les stéréotypes sous-tendant l'imaginaire social. Ont ainsi été observés quatre types de cas :

- **L'association de la figure féminine** à certains champs professionnels socialement codés comme étant féminins : ceci passe par l'utilisation de photos de femmes pour illustrer des univers professionnels parmi lesquels on retrouve la santé, le social, la mode, etc. (fréquent)
- **Une limitation de la légitimité de leur parole à certains champs de l'espace social** : la parole, au travers des interviews, témoignages et portraits, est donnée plus prioritairement aux femmes sur certains thèmes tels que l'éducation des enfants, la parentalité, etc. (fréquent)
- **L'association de la figure féminine à l'univers des émotions et des sens** : il s'agit de l'utilisation de photos de femmes pour illustrer des thèmes socialement codés comme étant féminins, tels que la sensualité, la nature, la douceur, la compassion (épisodique)
- **La représentation du corps féminin comme lieu complexe** : le traitement du corps féminin en fait un lieu de questionnement et de difficultés, au travers de thèmes tels que les régimes, les troubles du comportement alimentaire, les grossesses non désirées, etc. (rare)

2. LES DISCRIMINATIONS À L'ENCONTRE DES PERSONNES HANDICAPÉES

2.1 - Les traitements manifestement discriminants

Le traitement discriminant passe par la limitation de la parole des personnes handicapées au champ du handicap. La parole, au travers des interviews, témoignages, portraits, est exclusivement donnée à ce public sur des questions liées à la condition handicapée (fréquent).

2.2 - Les traitements à tendance discriminante

Le traitement à tendance discriminante opère par la mise en lumière des personnes handicapées sous l'angle de leur handicap : il s'agit de leur mise en avant, dans des portraits et des interviews, du fait de leur condition handicapée (épisodique).

2.3 - Les traitements à risque

Les traitements à risque passent par une infantilisation de ce public. Ont ainsi été observés :

- **L'hyper positivation de la condition handicapée** : ce traitement passe par l'utilisation d'un registre mélioratif pour décrire ce public. Les champs sémantiques choisis pour qualifier les personnes handicapées, la rhétorique utilisée à leur sujet et l'utilisation de leur image tendent à reposer sur l'idée du dépassement de soi et du bonheur. On remarquera ainsi l'utilisation du registre de la volonté pour caractériser la personne handicapée, sous-tendue par l'idée de la "leçon de vie" (épisodique)
- **L'appel à l'émotion du lecteur** : il s'agit du recours à un registre de l'ordre du "pathos" pour évoquer ce public (épisodique)
- **Le recours au ressort de l'exemplarité**, qui met en lumière un individu comme hors norme et qui, ce faisant, tend à rappeler la norme (fréquent).

3. LES DISCRIMINATIONS À L'ENCONTRE DES JEUNES DITS « DE QUARTIER »

3.1 - Les traitements manifestement discriminants

Le traitement discriminant à l'encontre des jeunes de quartier consiste à les inscrire dans le champ de la violence : il s'agit de l'évocation de ce public en association à des faits divers violents et à la question de l'insécurité (épisodique).

3.2 - Les traitements à tendance discriminante

Le traitement à tendance discriminante s'étaie sur l'association de la figure des jeunes de quartier aux difficultés sociales. Ont ainsi été observés deux cas de figure :

- L'utilisation de l'image du jeune de quartier pour illustrer la question de l'insertion professionnelle (épisodique).
- La mise en lumière de ce public par le biais des dispositifs sociaux dont ils bénéficient (épisodique).

3.3 - Les traitements à risque

Le traitement à risque passe par le recours au ressort de l'exemplarité, qui met en exergue l'exception et, ce faisant, tend à enfermer les jeunes issus des quartiers dans une norme sociale défavorable (épisodique).

2^{ÈME} PARTIE : RAPPORT DE SYNTHÈSE DES ENTRETIENS RÉALISÉS : « LES PROFESSIONNEL-LES DES MÉDIAS FACE À LA QUESTION DE LA DISCRIMINATION »

INTRODUCTION

La phase d'étude qualitative réalisée, il s'est agi de la mettre en regard de la pratique des professionnels des médias et de la communication institutionnelle. Pour ce faire, 8 entretiens auprès de professionnel-les de Haute-Normandie participant à la démarche ont été réalisés : journalistes, secrétaires de rédaction, rédacteurs et rédactrices. Ces témoignages ont porté sur la manière dont se pose la question de la discrimination dans leur pratique professionnelle, la façon dont ils l'abordent et les difficultés qu'ils rencontrent. Il s'est agi de disposer d'un savoir partagé. La synthèse proposée en dernière partie en retire les grands enseignements ainsi qu'un certain nombre de principes de travail.

1. LA DISCRIMINATION OU LA QUESTION QUI NE SE POSAIT PAS

Interrogés sur la manière dont se pose la question de la discrimination dans leurs pratiques professionnelles, c'est unanimement que les professionnels des médias répondent : "la question ne se pose pas". Non qu'ils soient convaincus de n'entraîner aucune discrimination ou de ne relayer aucun stéréotype social, mais, à leurs yeux, il s'agirait là d'éléments conjoncturels et non d'une problématique structurelle. Leur réponse est donc à comprendre comme le signe qu'ils ne se positionnent pas en tant qu'acteurs de cette problématique dans l'espace social, minorant, de ce fait, leur pouvoir et leurs responsabilités sur cette question.

Pour autant, les professionnels rencontrés estiment, à des degrés divers, que les médias participent du système de discriminations qui parcourt l'espace social et touche, à leur sens, 5 publics :

- Les immigré-es dans leur ensemble, construits comme des individus dangereux et assistés ;
- Les personnes handicapées, traités avec complaisance et dont la parole est systématiquement circonscrite au domaine du handicap ;
- Les personnes âgées, en forme de repoussoir ;
- Les femmes, en figure d'individus dominés ;
- Les homosexuel-les, mis en retrait de la médiatisation.

De leurs pratiques même, il ressort que trois publics sont objets d'attention particulière pour les professionnels :

- En premier lieu, et avec la plus grande acuité, les personnes handicapées, dont le traitement pose des difficultés. Ce public est perçu comme le plus délicat à aborder, parce qu'il les implique émotionnellement, à titre personnel, et qu'il touche à un tabou social ;
- Dans un second temps, et dans une moindre mesure, les jeunes de quartiers, dont le traitement soulève sinon des interrogations, du moins un certain souci, du fait des nombreux stéréotypes que drainent les médias à leur égard ;
- Quant aux femmes, enfin, leur traitement ne soulève pas de questionnement particulier. On observe toutefois un certain soin dans le traitement de l'information les concernant.

2. UNE PROBLÉMATISATION EN TRIPTYQUE, ENTRE CONTRAINTES, RÉALITÉ ET DÉONTOLOGIE

Au sein de leur pratique, les professionnels des médias contextualisent la question de la discrimination en triptyque, entre contraintes pratiques, réalité sociale et déontologie. À leur sens, la question de la discrimination se pose à eux au sein de ce faisceau d'impératifs dont ils ne peuvent se départir et qui peut les amener à établir un traitement discriminant à l'encontre des trois publics sus-cités.

2.1- Le traitement de l'information entre contraintes et contingences

Les professionnels rencontrés replacent la question de la discrimination face à un principe de réalité en forme de réduction des possibles. À leur sens, cette question est soumise à la pratique, faite de contraintes et de contingences. Il s'agit tout d'abord pour eux de contraintes éditoriales car le choix des sujets traités leur est, en grande partie, imposé par la ligne éditoriale de la publication :

“ On a une marge de manœuvre réduite dans le choix des sujets que l'on traite puisqu'on doit surtout parler des dispositifs mis en place par l'exécutif ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

“ Si on parle des handicapés par le biais du handicap, c'est aussi parce qu'on est un magazine d'actualité, c'est ça qui dicte ce dont on parle, donc s'il y a une mesure en faveur du handicap qui est prise, on en fait part ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ C'est l'actualité qui guide nos choix et pas de faire l'équilibre entre telle et telle population. Si un schéma sur l'accessibilité est adopté, on va parler des handicapés, s'il y a un festival en banlieue, on va en parler, mais on ne se dit pas : « attention, ça fait longtemps qu'on n'a pas parlé de tel public » ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

“ Dans la presse grand public, il y a des contraintes de vente. On est censé parler au plus grand nombre, donc on ne va pas aller à rebrousse-poil de la pensée dominante, sinon on deviendrait minoritaire. On ne prend pas de risques en montrant des choses qui vont déranger parce qu'elles ne sont pas dans la norme ” (journaliste-pigiste pour des publications institutionnelles et privées)

On remarquera, en outre, que la contrainte de temps est souvent invoquée pour expliquer certains choix :

“ Pour illustrer le baby-sitting, j'ai pris la photo d'une femme et d'un bébé. Je me suis fait la réflexion que j'aurai pu mettre un homme, mais à deux heures du bouclage, je n'avais pas le temps d'en chercher une autre et j'ai gardé la moins pire des photos ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Ne pas être discriminatoire demande plus de travail : comme c'est beaucoup les hommes qui font l'actualité par exemple, quand je dois faire un portrait, ça me prend plus de temps de chercher une femme pour en faire le portrait. Donc, oui, ça m'est déjà arrivé de ne pas faire d'effort et de dresser le portrait d'un homme pour ne pas avoir à chercher une femme ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Pour illustrer un article sur la filière aéronautique, vous trouvez plus facilement dans une banque d'images la photo d'un pilote de ligne que celle d'un handicapé, donc forcément on montre moins les handicapés ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

Ce sont également des contraintes budgétaires qui sont invoquées, expliquant le recours à leur entourage pour figurer sur nombre de photos de couvertures, ce qui ne manque pas de construire un certain schéma social :

“ C’est vrai que nos couvertures ne sont pas représentatives de la diversité et qu’il n’y a pas beaucoup de Maghrébins, mais c’est aussi parce que les figurants sont les enfants d’amis ou de collègues, et donc ça restreint le cercle social ” (rédacteur en chef d’une publication institutionnelle)

“ Pour les photos de Une, on prend souvent le stagiaire ” (secrétaire de rédaction d’une publication institutionnelle)

La pente discriminante est, en outre, imputée à des contraintes de lisibilité et d’agrément pour le lecteur. Les professionnels doivent, en effet, s’en tenir à des messages aisément compréhensibles par chacun et, ce faisant, ne pas bousculer les clichés qui sous-tendent l’imaginaire social :

“ On vise aussi l’efficacité et le consensus. Quand on parle d’orientation professionnelle, c’est plus lisible pour le lecteur si la photo présente une personne normale qu’un handicapé qui brouillerait le message premier ” (rédacteur en chef d’une publication institutionnelle)

Ils doivent aussi user de codes esthétiques socialement normalisés pour se faire attrayants :

“ Avant tout, le critère avec les photos, c’est l’agrément graphique : qu’elles soient bien cadrées, etc. On veille moins à ce qu’elles soient le reflet de la société et, à vrai dire, c’est une réflexion qu’on n’a pas. Pris dans la pratique, on a tendance à mettre cette considération de côté ” (rédacteur en chef d’une publication institutionnelle)

“ S’ils veulent une photo de jolie femme pour vendre, je ne vais pas contre, je leur donne ” (journaliste-pigiste pour des publications institutionnelles et privées)

“ On sait qu’un visage de femme en Une va être plus accrocheur que celui d’un homme parce que plus séduisant et expressif ” (secrétaire de rédaction d’une publication institutionnelle)

Enfin, les professionnels des médias sont pris dans la chaîne des acteurs de l’information dont ils ne maîtrisent pas tous les maillons et dont ils estiment également subir les contingences. Ils s’avèrent tributaires de contenus élaborés par les services de presse et de communication... :

“ En matière de photos, on fait aussi avec ce que nous donnent les services de presse et de communication. S’ils envoient une photo où n’apparaissent que des hommes sur tel événement parce que c’est la seule qu’ils ont, je ne peux pas la refaire et donc je la place ” (secrétaire de rédaction d’une publication institutionnelle)

“ On travaille dans l’urgence, donc parfois on n’a pas vraiment le choix, si un interlocuteur de la branche professionnelle de l’hôtellerie nous envoie une photo ne présentant que des femmes pour illustrer tel métier, on n’a pas forcément le temps d’en chercher une autre ” (rédacteur en chef d’une publication institutionnelle)

...et par les agences de presse :

“ Je ne suis pas maître de tout en matière de contenu : si, dans une dépêche, l’AFP n’a interviewé que des hommes, je la prends quand même ” (secrétaire de rédaction d’une publication privée)

2.2 - Les relais plus ou moins volontaires d'un espace social discriminant

Les professionnels rencontrés ont pour tâche de se faire écho de l'actualité. À leur sens, s'ils opèrent des discriminations à l'encontre des personnes handicapées, des jeunes de quartier et des femmes, c'est qu'ils ont à se faire les relais d'une réalité discriminante. Ils participent, ce faisant, des stéréotypes leur assignant certaines places dans l'ordre social. Ils ont ainsi tendance à circonscrire le rôle des personnes handicapées au champ du handicap... :

“ Si on ne parle que des handicapés par le biais du handicap, c'est aussi parce qu'ils sont dans des associations d'handicapés et qu'on les rencontre avant tout par ce biais ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

...à se faire le relais de la distribution géographique des capitaux socioculturels... :

“ Je donne aussi à voir la société en miroir : lorsque je vais dans un lycée huppé et que je n'interviewe que des enfants blancs, c'est parce qu'il n'y a pas d'enfants issus de l'immigration... ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Pour les micro-trottoirs, on ne va pas dans les quartiers, mais en centre ville où l'on est sûr de trouver une population avec un autre niveau social ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

...et à entretenir la minoration de la place des femmes dans le champ de signification sociale :

“ On en a fait beaucoup sur le glamour de Carla Bruni à Londres, ça fait vendre, c'est vrai, mais on l'a fait aussi parce qu'on a été entraîné dans un mouvement général avec les infos de l'AFP qui allaient dans ce sens ” (secrétaire de rédaction d'une publication privée)

“ Pour les interviews avec des politiques, je vais systématiquement rencontrer des hommes parce que ce sont eux qui sont aux postes clés. Je recopie le schéma social classique, qui donne un rôle dominant aux hommes ” (journaliste-pigiste pour des publications institutionnelles et privées)

“ Le journal est aussi le reflet de la société telle qu'elle est : les postes clés sont plus détenus par les hommes que par les femmes, donc quand on a un portrait à faire sur quelqu'un qui fait l'actualité ou qui a un parcours intéressant, on tombe plus souvent sur des hommes ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Dans la majeure partie des domaines que j'aborde, ce sont les hommes qui sont aux commandes : domaine ferroviaire, BTP, hôtellerie... donc je fais peu de portraits de femmes parce que je n'en ai pas vraiment l'occasion ! ” (journaliste-pigiste pour des publications institutionnelles et privées)

“ On fait peut-être plus de portraits d'hommes mais c'est parce qu'on est le reflet de la société : socialement et économiquement, il y a plus d'hommes à des postes de responsabilités ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

La question de la représentation de l'anormalité physique s'avère particulièrement délicate. On remarquera ainsi les difficultés rencontrées par les professionnels dans l'illustration de personnes handicapées. Ils optent souvent pour cacher, ou du moins euphémiser, la réalité du handicap physique. À leur sens, celle-ci marquerait les lecteurs au risque de brouiller la lisibilité du propos et de choquer.

Sur ce point, les professionnels rencontrés ne font pas le rapprochement entre pudeur et renforcement de l'ostracisme qui frappe le corps hors norme :

“ Au sujet d'un individu handicapé qui est un acteur de cette question, on s'est auto-censuré : on n'a pas mis sa photo pour illustrer l'article parce que ça choque. Et on voulait plus le montrer comme un individu brillant que comme un individu tordu physiquement. Ça a été un vrai dilemme, mais on a choisi d'être pudique sur ce handicap aggravé, parce que si on le montrait, le handicap aurait pris la première place dans la tête du lecteur ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ On a fait le portrait d'un écrivain qui était très lourdement handicapé, on était dans la dentelle. En relecture, j'ai fait très attention à ne pas tomber dans le pathos, et à la photo il n'était pas question de montrer son corps. On en a plus parlé avec le photographe que pour d'autres portraits et on a choisi une photo où on ne voyait que son visage en reflet ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

2.3 - La déontologie à l'épreuve de la différence

Par ailleurs, les professionnels placent la question de la discrimination en regard de leur déontologie professionnelle. À leur sens, en effet, leur profession consiste à faire part de la réalité ; or, le pas entre un traitement non discriminatoire et une réécriture de la réalité leur semble parfois ténu. La tendance systématique à ne pas faire état des différences qui construisent la réalité peut, à leurs yeux, revenir à les gommer et, ce faisant, à travestir le réel :

“ L'obsession légitime de non-discrimination ne doit pas nous conduire à travestir la réalité et à entrer dans la désinformation ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

“ Si je voulais plus traiter des femmes, je devrais aussi parfois parler d'une chose moins intéressante qu'une autre sous prétexte qu'elle concerne une femme, donc revoir la hiérarchie de l'information ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

Ainsi, niveler les différences, gommer les aspérités, tout comme embellir une réalité ou encore positiver un fait pourrait les conduire à tomber dans l'écueil de la discrimination positive, voire dans le travers du politiquement correct, qu'ils tiennent à éviter :

“ Le fait de prendre des pincettes pour parler de tel public est une sorte de discrimination dans laquelle je ne veux pas tomber ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

“ Employer le terme « personne à mobilité réduite » pour un handicapé est tellement alambiqué que ça en devient complaisant, voire hypocrite, donc je le bannis systématiquement ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

“ Il ne faut pas aller trop loin et mettre tout le monde au même niveau et finalement ne plus pouvoir rien dire. Lutter contre les discriminations ne veut pas dire effacer les différences ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

Enfin, c'est au nom de la plus essentielle des différences, à savoir l'unicité de chaque individu, en forme de subjectivité irréductible, que certains dénoncent les dérives possibles de la tendance à gommer les différences :

“ Attention à ne pas tomber dans la caricature ! On ne décrit pas pareil un homme et une femme parce qu'on a aussi notre sensibilité et notre regard en fonction de qui l'on est ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

“ On a aussi un ressenti et on n'aborde pas les hommes et les femmes de la même manière selon qu'on est un homme ou une femme ” (journaliste-pigiste pour des publications institutionnelles et privées)

3 - LE TRAITEMENT NON DISCRIMINANT OU PRENDRE POSITION VIS-A-VIS DU RÉEL

Sur des publics tels que les jeunes de quartier, les femmes et les personnes handicapées, traiter l'information de manière non discriminante est un processus qui passe parfois par le questionnement, la discussion, le choix. C'est, à certains moments, une véritable prise de position sur le réel pour les professionnels. Celle-ci s'étaie essentiellement sur les ressources internes à l'organisation du travail et les techniques propres au travail d'hommes et de femmes des médias.

3.1 - Les différentes formes de régulation

On remarquera que la régulation se fait de manière endogène : pour éviter les traitements discriminatoires, les professionnels se tournent vers les ressources de l'organisation-travail. Le groupe de pairs possède, en effet, une fonction d'autorégulation. Outre les filtres consistant en différentes relectures d'articles par les secrétaires de rédaction, rédacteurs en chef, et comité de rédaction, qui opèrent une régulation formalisée... :

“ Pour choisir les photos de couvertures, on vote en comité de rédaction ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ En relecture d'un article, j'ai remarqué qu'un journaliste désignait les enfants par « nos chères têtes blondes ». Je l'ai barré parce que c'est une expression toute faite qui ne reflète pas la réalité dans sa diversité ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

...la régulation peut s'élaborer de manière plus informelle au cas par cas... :

“ Dans un article, j'évoquais un jeune d'origine sénégalaise qui n'avait pas un nom connoté, dont on ne présentait pas de photo et je me suis demandé : « est-ce que c'est important de savoir qu'il est noir et originaire du Sénégal ? », « est-ce que ça apporte quelque chose et quoi ? ». J'en ai parlé avec ma collègue et on est tombé d'accord : comme ce qui était important, c'était son message, j'ai choisi de ne pas le préciser ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Généralement, après l'avoir briefé sur ce qu'on veut représenter, c'est le photographe qui choisit de prendre une femme ou un homme, noir ou blanc, et on choisit a posteriori. On a eu une discussion au sujet d'une couverture où il avait fait poser une stagiaire, en débardeur et dans une posture aguicheuse. Quand on a vu la maquette, on s'est dit qu'elle était trop sexy et on a choisi une autre photo ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

La régulation exogène s'avère, quant à elle, exceptionnelle, avec un seul cas de plainte rapporté, qui a néanmoins marqué le destinataire :

“ J'ai eu un jour un coup de fil profitable d'une femme qui s'est plaint du fait qu'on avait écrit dans un article sur une crèche : « le bavoir faisait la joie des mamans ». Comme c'était un article court, on avait eu tendance à utiliser des images toutes faites et comme ça portait sur les enfants, on voulait un ton affectif. Mais elle avait raison et ça m'a fait réfléchir ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

3.2 - Les techniques

C'est avant tout par un traitement neutre de l'information que les professionnels tentent de ne pas donner prise aux processus discriminatoires. Pour ce qui est du public handicapé, les professionnels privilégient un discours dégagé de tout pathos dans les articles les concernant :

“ Sur un match de foot avec des handicapés lourds, j'ai bien fait attention à ce que le journaliste fasse fi de ses émotions pour faire quelque chose d'informatif. Je ne voulais pas d'états d'âme mais des faits : qui est l'association, comment ça se passe...” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ On a fait le portrait d'un écrivain handicapé, on a évité le côté larmoyant pour ne pas faire dans la complaisance ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

“ J'ai fait le compte-rendu d'une journée sur le handicap, avec des témoignages d'handicapés. Je suis resté objectif, j'ai laissé leur parole entre guillemets, sans ajouter de commentaires de ma part qui auraient fait pathos, et sans côté moralisateur parce que ça n'aurait fait que décrédibiliser ” (journaliste-pigiste pour des publications institutionnelles et privées)

On observera, en outre, la tentative d'opérer un traitement égalitaire des sportifs participant aux derniers Jeux Olympiques :

“ Sur les Jeux Olympiques, on a choisi de mêler les athlètes valides et les handicapés : on a fait leur portrait sans distinction ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

“ On a fait un article sur les médaillés de Pékin en mélangeant les sportifs handicapés aux autres ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

De même, ils privilégient un discours dégagé de pathos et de complaisance à l'égard des jeunes de quartiers :

“ Dans un article sur un quartier après les émeutes des banlieues, j'ai fait très attention à peser mes mots. J'ai eu le souci de ne pas tomber dans un style empesé, d'être simple et réaliste ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Dans un article sur un jeune subventionné pour ses études, j'avais fait attention, bien choisi mes mots, soigné mon attaque pour ne pas jouer sur l'ambiguïté du fait qu'il soit assisté, car il bénéficie d'un dispositif pour faire ses études. Je ne suis pas allé sur du pathos, des artifices de langage, de l'enrobage, mais sur les faits objectifs, le plus sobrement possible ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Quand j'évoque les contrats aidés par exemple, j'évite surtout le misérabilisme et je reste informatif ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Quand on traite de quelqu'un qui vient des quartiers, on fait attention à ne pas tomber dans la complaisance ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

Dans le traitement des femmes, enfin, on remarquera qu'ils essaient d'éviter les stéréotypes leur assignant une certaine place dans le monde, tant dans le discours qu'ils élaborent... :

“ Pour évoquer un accord d'un syndicat infirmier, la dépêche AFP avait féminisé la profession en « syndicat d'infirmières ». J'ai fait la correction et mis « infirmier » pour ne pas catégoriser cette profession selon le sexe ” (secrétaire de rédaction d'une publication privée)

“ On a eu à faire le portrait d'un ancien mannequin reconvertie en chef d'entreprise et on a vraiment pris soin d'avoir une neutralité : on a veillé à mettre en avant son parcours professionnel et évité les jeux de mots sur la beauté ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

...que dans les illustrations qu'ils choisissent :

“ Pour l'illustration de la prévention des accidents des deux roues, j'ai veillé à ce qu'il n'y ait pas uniquement des hommes représentés sur le dessin, mais aussi des femmes, donc j'ai appelé le dessinateur pour lui préciser ” (rédacteur en chef d'une publication institutionnelle)

Conscients d'opérer des discriminations à l'encontre de ces publics, certains professionnels tentent d'équilibrer la balance de traitement en les valorisant. Ceci passe par un plus grand souci porté à la rédaction des articles et portraits écrits dans un registre mélioratif :

“ C'est vrai que quand j'ai le portrait d'une femme à faire, je le soigne plus pour valoriser son parcours ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Comme c'est plus rare de faire un portrait de femme, je fais plus attention à ma manière d'écrire et j'essaie de faire ressortir les difficultés qu'elles ont surmontées dans leur parcours ” (journaliste-pigiste pour des publications institutionnelles et privées)

“ Lorsque je traite de jeunes de banlieue, j'ai, inconsciemment, tendance à les valoriser plus que le fils d'un patron qui paie l'ISF. Par exemple, sur un article traitant d'un jeune black, subventionné pour ses études, j'ai valorisé le côté laborieux et courageux de la personne pour montrer que ce n'est pas par assistanat qu'il en était arrivé là ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Dans un reportage sur des jeunes de quartiers en formation, j'ai tenu à conclure sur un témoignage d'un jeune tourné vers l'avenir pour terminer sur du positif ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

On remarquera, enfin, un souci particulier de l'image véhiculée par les photos illustrant ces publics :

“ Pour illustrer un article sur un jeune noir, je n'avais pas fait les photos moi-même, mais demandé à un photographe de faire de belles photos qui servent à donner envie de lire l'article ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Dans un reportage sur des jeunes de quartiers, j'ai tenu à ne pas faire la énième photo d'immeuble délabré, donc j'ai montré les jeunes en action ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

“ Sur une photo illustrant un match de boxe entre un sportif et un déficient mental, j'ai eu plusieurs photos dont une sur laquelle la déficience se lisait beaucoup sur la posture physique de l'individu, ça m'avait choqué, donc j'en ai pris une plus avantageuse ” (secrétaire de rédaction d'une publication institutionnelle)

4 - EN SYNTHÈSE

L'analyse du corpus des publications avait mis au jour des éléments discriminatoires s'élaborant à l'encontre des femmes, des personnes handicapées et des jeunes « de quartier ». Ceux-ci opèrent en associant ces publics à un système de sens et de signes différenciant, qui parcourt l'imaginaire social et concourt à les maintenir à des places spécifiques dans le monde : dominée pour les femmes, infantilisée pour les personnes handicapées, inadaptée pour les jeunes « de quartiers ». Ces publications peuvent donc être vecteurs de représentations stigmatisantes.

On a cependant observé que les éléments discriminatoires relevés varient, dans leur fréquence et leur forme, d'une publication à l'autre.

Interrogés sur la manière dont la question de la discrimination se pose dans leur pratique, les professionnels répondent, dans leur majorité, sur un plan conjoncturel, en termes de contraintes et contingences. Les impératifs légitimes auxquels ils sont soumis sont de deux ordres. Il s'agit, d'une part, de choix éditoriaux dont découlent certains partis pris à tendance discriminante. Les professionnels soumis à la logique du marché, ont à élaborer une information qui se vend, quand ceux des publications institutionnelles, soumis, eux, aux logiques de visibilité de l'exécutif, ont à présenter une réalité orientée. D'autre part, ces publications s'inscrivent dans un espace social dont ils ne peuvent se départir et qui les conduit à se faire les relais involontaires des discriminations qui le parcourent. Si cette justification est légitime, c'est que ces publications n'ont pas pour vocation de briser de tabous. On remarque, toutefois, que ces impératifs laissent un espace de possibles que les professionnels rencontrés laissent parfois inexploité. En outre, ils ne justifient pas certains choix discriminants faits en pleine conscience.

Le point d'achoppement fondamental est que les professionnels peinent à quitter le plan conjoncturel pour penser la question de la discrimination. Ce défaut de problématisation de la question les entraîne à minorer leur rôle dans l'espace de discrimination, en termes de responsabilité et de pouvoir. La difficulté tient moins à un manque de compréhension du phénomène, en tant que tel, qu'à une absence de mise en perspective. Ainsi, si les professionnels font montre d'une réflexion étayée sur la question des discriminations, de ses mécanismes et de ses victimes, ils envisagent néanmoins les éléments discriminatoires comme sporadiques, circonscrits, déliés, et non en tant que système pris dans le système médiatique lui-même.

Or, c'est ce double lien qu'il s'agit de percevoir pour se dégager des conjonctures de sa pratique propre et comprendre que chaque choix est porteur de conséquences parce qu'amplifié par l'écho du système symbolique qui sous-tend l'espace médiatique. Cette mise en perspective est, en effet, le levier nécessaire pour appréhender la question de la discrimination comme un faisceau de signes et de sens qui se problématise à l'aune de l'espace médiatique en son entier.



Le projet LUCIDE

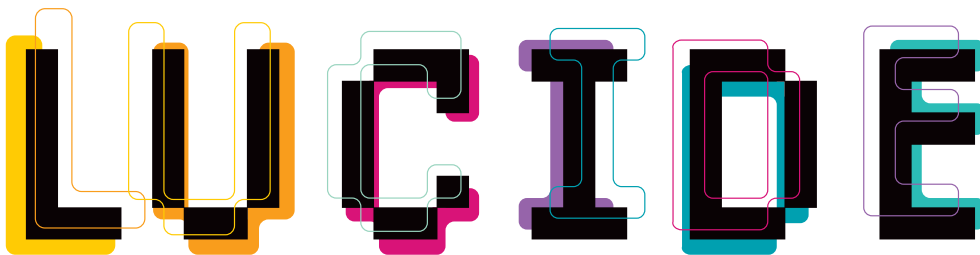
Le projet LUCIDE est un projet qui s'inscrit dans le cadre du programme EQUAL, avec l'aide du Fonds Social Européen. Il est porté par 7 organisations de Haute-Normandie : l'Association Régionale des Missions Locales et PAIO de Haute-Normandie, l'Union Sociale pour l'Habitat, le Centre des Jeunes Dirigeants de Haute Normandie, le Rectorat de l'académie de Rouen, le M.R.A.P., OPCALIA Haute-Normandie et l'Association Globules - Le journal de l'écrit santé.

Ce projet porte sur tous les types de discriminations (voir les 18 critères de l'article 225-1 du Code Pénal) et sur l'ensemble des actes, pratiques, procédures et processus qui entraînent,

directement ou indirectement, des discriminations dans la vie quotidienne.

Ses objectifs sont de produire des données sur les phénomènes discriminatoires, de développer une prise de conscience de leur ampleur et de leurs diverses formes, et de faire émerger de nouvelles pratiques et procédures non discriminantes à partir de recherche-actions expérimentales menées en coopération avec des partenaires de terrain.

Six champs d'action correspondant à 6 domaines clés de la vie quotidienne ont été choisis, à savoir : la communication, l'éducation, la formation, l'emploi, la santé et le logement.



Ensemble contre toutes les discriminations 

Le plan d'action LUCIDE COMMUNICATION

L'enjeu du volet LUCIDE COMMUNICATION est de sensibiliser et de mobiliser les professionnel-les des médias et les communicant-es sur le thème des discriminations et les amener à engager une réflexion sur leur rôle et leurs responsabilités dans le traitement de sujets sur les différents publics victimes de discriminations.

Ce plan d'action a été accompagné par le Cabinet Médiascopie

2 objectifs sont au coeur de ce plan d'action

- **Encourager** une prise de conscience des professionnel-les des médias et de la communication institutionnelle sur le fait que certaines pratiques alimentent la (re-)production de représentations stéréotypées des publics victimes de discriminations. (Organisation de séminaires professionnels)
- **Amener** ces professionnel-les à interroger leurs pratiques et accompagner une démarche active d'identification des « bonnes pratiques » (Réalisation d'un diagnostic-action et production d'un outil Mémo sur « les bonnes pratiques »)